

PETITION CONTRE UN MULTIPLEXE EN FACE DE LA PLAGE DE SAINT-PIERRE

La décision de la CDAC de la Réunion publiée le 3 septembre 2010 par la Préfecture, a autorisé sur le front de mer (« centre ville ») de Saint-Pierre, la création d'un gigantesque cinéma multiplexe (**10 salles et 1 876 fauteuils !!!**), une **structure industrielle de cinémas** en face de la plage !

- Aucune concertation ou consultation de la population, n'a eu lieu pour ce projet qui aura pourtant un impact majeur sur le front de mer.
 - Le projet choisi se trouve très exactement face à la plage et au lagon, l'un des plus beaux de l'île, très fréquenté et apprécié des familles.
 - La circulation sur ce front de mer est déjà très problématique et ingérable. L'étranglement journalier est incessant, la circulation très dense et régulièrement embouteillée, le manque perpétuel de places de stationnement qui sera aggravé (car il y a de grands ensembles résidentiels récents), ne plaident pas en faveur de cet équipement en ce lieu.
 - Les porteurs du projet affirment que cet équipement s'adresse aux habitants du Grand Sud (les 10 communes : les Avirons, l'Etang-Salé, Saint-Louis, Cilaos, l'Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Pierre, Petite-Île, Saint-Joseph et Saint-Philippe), donc potentiellement à plus de 300 000 personnes, véhiculées, que l'on va concentrer au cœur d'une ville.
- C'est donc une aberration de vouloir l'installer sur le front de mer, en un lieu (en cul de sac) surchargé et très animé, et où se concentrent déjà bon nombre d'activités (le port de plaisance et de pêche, le casino, les nombreux restaurants, rondavelles, bars et discothèques, plage, jardins et zone de pique-nique, sans oublier la Caisse d'Allocations Familiales, administration très sollicitée par la population du Sud.
- Nous sommes bien entendu favorables au principe d'un multiplexe facile d'accès pour tout le bassin sud, avec parkings nombreux et mutualisables avec d'autres structures commerciales ou de spectacle déjà existantes ou à créer, économisant par là même l'espace rare dans notre île.

Aussi, au vu de ces arguments, en signant cette pétition, nous exigeons

- que le multiplexe destiné à tout le bassin sud se situe ailleurs que sur le front de mer de Saint-Pierre, face aux jardins de la plage
- que ce multiplexe se situe logiquement en un lieu adapté et facile d'accès pour tous les habitants du bassin sud (300 000 personnes)

→ Plus d'infos : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/> Dans la rubrique Recherche, colonne de droite, taper le mot Multiplexe

→ Pétition en ligne sur internet : vous pourrez y lire le texte et signer simplement, en indiquant votre nom et e-mail.

<http://www.mesopinions.com/Non-a-la-creation-d-un-multiplex-sur-le-front-de-mer-de-Saint-Pierre--Reunion--petition-petitions-ee4a06cb6586d97075baf5bc69ca539f.html>

	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse complète</u>	<u>Signature</u>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Pétition papier à retourner, même incomplète, à :

Déléguée Urbanisme (Myriam) de l'**Association Citoyenne de Saint-Pierre**
Apt 9, Résidence le Jules Verne 48 Bd Hubert Delisle 97410 Saint-Pierre.

Association loi 1901, apolitique, sans subvention de quiconque, l'association agit pour le respect de l'Environnement.

.../...

	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse complète</u>	<u>Signature</u>
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				

Pétition papier à retourner, même incomplète, à :

Déléguée Urbanisme (Myriam) de l'**Association Citoyenne de Saint-Pierre**

Apt 9, Résidence le Jules Verne 48 Bd Hubert Delisle 97410 Saint-Pierre.

Association loi 1901, apolitique, sans subvention de quiconque, l'association agit pour le respect de l'Environnement.

.../...